de me voir, bien malgré moi mêlé à cette affaire. La location dont vous me parlez a été effectuée par M. Pigaglio, qui n'est pour moi qu'une relation de villégiature.

» Il y a quelques jours, donc, peu avant Noël, M. Pigaglio, prétextant un accident survenu au calorifère de sa maison de Servoz, me demanda si je consentirais à lui louer ma villa. N'occupant pas cette maison, sans défiance, je ne vis pas d'inconvénient à donner satisfaction à M. Pigaglio, la location fut passée pour une durée de 15 jours et le prix convenu fut acquitté aussitôt.

» Je ne pensais plus à cette location, quand ces jours derniers, à la lecture des journaux relatant les méfaits de Stavisky, je fus frappée de voir *La Volonté* mêlée à ce scandale.

» Mon locataire ayant été précisément rédacteur à ce journal, des doutes me prirent alors et aussitôt, bien que rien n'ait pu me laisser même supposer que l'escroc avait cherché asile dans ma villa, je me rendis à la Sûreté générale, afin d'y faire une déclaration faisant part des soupçons qui m'avaient frappée. »

La démission de M. Dalimier

Paris, 8 janvier. — A la suite du Conseil de Cabinet, M. Dalimier, ministre des Colonies, a adressé sa démission à M. Chautemps, président du Conseil.

Le Conseil des ministres réglera mardi la question de sa succession. Ses fonctions d'intérim pourraient être provisoirement assurées par un ministre du Cabinet qui serait chargé de l'intérim du ministère des Colonies.

La lettre de démission du ministre des Colonies

Voici le texte de la lettre de démission de M. Dalimier :

« Mon cher Président et ami,

« J'avais pour devoir de soumettre à l'examen de mes collègues du Gouvernement les faits qui m'étaient reprochés. Le Conseil du Cabinet a tenu, après mes explications, à rendre un hommage unanime à l'entière correction de mon attitude.

« Je me suis adressé à la seule conscience de mes collègues et ceux-ci, ayant entendu mon exposé et la lecture de tous les documents, m'ont fait pleinement justice. Ils ont répondu de la sorte, et d'une manière décisive, à la campagne dont j'ai été l'objet. J'ai donc reçu le témoignage le plus indiscutable, dans cette affaire, qu'aucun reproche ne pouvait m'être adressé.

» Fort d'une confiance si nettement exprimée et pouvant, dès lors, et désirant reprendre ma liberté, je vous offre ma démission. Je ne veux pas risquer, en effet, que les actes du ministre du Travail de 1932 soient reprochés même injustement, à votre gouvernement.

Après vous, je tiens à répéter qu'à aucun moment vous ne m'avez demandé cette démission.

« En vous prions de l'accepter, j'ai à cœur de vous remercier de la parfaite loyauté que vous avez constamment montrée, comme je veux remercier mes collègues de l'estime, dont, unanimes, ils viennent de me donner l'éclatante preuve.

» Veuillez agréer, mon cher Président et ami, l'expression de mon cordial dévouement.

» (Signé) : Albert Dalimier. »

La réponse du président du Conseil

M. Camille Chautemps a répondu en ces termes :

« Mon cher Collègue et ami,

» Au cours du Conseil de cet après-midi, nos collègues ont été unanimes, après avoir entendu vos explications, à rendre avec moi, justice à votre entière bonne foi.

» A l'issue de ce Conseil, vous estimez qu'ayant pleinement dégagé votre responsabilité morale, vous avez le devoir de reprendre votre liberté politique afin de vous défendre contre d'injustes attaques. Je ne puis, au regrettant votre décision, que m'incliner devant les motifs qui vous l'inspirent et, en acceptant de transmettre votre démission au chef de l'Etat, je tiens à vous assurer une fois encore de mon amicale estime.

» Veuillez croire, mon cher collègue et ami, à mes sentiments cordiaux.

(Signé) : Camille Chautemps. »

M. André Hesse ne serait plus candidat à la vice-présidence de la Chambre

Paris, 8 janvier. — C'est mardi que le Parlement reprend ses travaux, sauf un débat un pouvant réglementairement être engagé avant la renouvellement du Bureau et son installation, la séance à la Chambre comme au Sénat sera exclusivement consacrée à ces opérations.

Il ne peut donc y avoir de discussion publique à la Chambre que jeudi, après le discours d'ouverture de la session que prononcera le président, M. Bonisson, dont la réélection ne fait aucun doute. C'est alors, après la fixation de l'ordre du jour, que s'engagera le débat sur l'affaire de Bayonne. Les députés qui se trouvaient, ce soir, au Palais-Bourbon ont appris avec satisfaction le contenu du communiqué sur le Conseil de Cabinet et particulièrement la décision du Gouvernement d'accepter dès jeudi le débat sur l'affaire Stavisky.

Dès demain matin commenceront les réunions de groupes où les principaux épisodes de l'affaire seront évoqués. M. Bonnaure, député radical-socialiste de Paris, se proposerait de fournir au groupe radical-socialiste des explications sur ses relations avec Stavisky dont il fut plusieurs fois l'avocat.

M. Hesse, député radical-socialiste, qui devait plaider le 26 janvier pour Stavisky et qui, étant vice-président de la Chambre, se trouvait soumis au renouvellement de demain, ne se représentera peut-être pas parmi les candidats mis en avant pour le remplacer. On cite celle de M. Miellet (Belfort) et de M. Chammard qui fut l'an dernier candidat contre M. Hesse.

(Mondial Ph. Pr.)

M. André Hesse, *vice-président radical-socialiste de la Chambre, qui proteste contre l'accusation d'avoir, en 1928, fait mettre Stavisky en liberté provisoire.*

Après l'arrestation de M. Garat, député-maire de Bayonne

Bayonne, 8 janvier. — La ville est en émoi. Déjà, dans la nuit, jusqu'à 9 h du matin, des groupes d'habitants avaient commenté dans les rues, dans les cafés dont les patrons oubliaient l'heure de la fermeture, la nouvelle de l'arrestation de leur maire, leur représentant au Parlement depuis 1910. La stupéfaction se lisait sur tous les visages.

— On a de la peine, bien sûr, disent dans l'ensemble les Bayonnais. M. Garat était un si grand travailleur, il était si bon et pas fier. »

Personne ne songeait à évoquer l'homme qui est à la base de cette colossale escroquerie. Stavisky, premier anneau d'une chaîne aux maillons innombrables.

— Stavisky, dit-on maintenant à haute voix, était inconnu ici, car le maire évitait de rencontrer M. Alexandre dans sa propre ville.

La perquisition opérée lundi après-midi dans l'appartement particulier de M. Joseph Garat a commencé à 17 h. 30.

(Mondial Ph. Pr.)

Me Campinchi, *défenseur de Garat.*

A 18 heures, elle était terminée et n'avait amené aucune découverte intéressante. Les scellés ont été apposés sur plusieurs meubles, dont le bureau de M. Garat. Ce bureau doit contenir les papiers de l'administration municipale et seront vérifiés d'ici quelques jours, en présence de M. Garat et de ses défenseurs.

Mardi aura lieu la confrontation.

« J'aime mon mari plus que jamais »

Hier, à 22 heures, après que MM. Caseran et Meriet, des amis personnels eurent annoncé à Mme Garat l'arrestation de son mari, celle-ci s'enferma dans ses appartements et condamna sa porte.

Lorsqu'elle apprit la nouvelle, quelques larmes mouillèrent bien sûr ses paupières, mais elle se reprit bien vite.

— Faites dire à mon mari que je l'aime plus que jamais. Le scénario continue... Il n'est pas fini, attendez-vous à des surprises ».

Et aussitôt Mme Garat appela au téléphone Me Campinchi à Paris.

Deux gendarmes avaient déjà pris leur faction dans le couloir et montaient une garde sévère. M. Garat lui dans sa cellule, ne s'est pas départi de son calme lundi matin, après une nuit qu'on suppose sans sommeil, il a demandé qu'on épargnât un peu sa femme et son enfant.

Une lettre des défenseurs de Tissier

Déjà Me Simoun a eu une brève entrevue au parloir de la prison avec M. Garat. Le juge d'instruction a reçu deux lettres de MM. Jean Charles Legrand et André Delmas, qui, malgré l'arrestation de M. Garat et la première satisfaction qu'ils ont ainsi obtenue, poursuivent sans répit la défense de Tissier.

Dans la première, les défenseurs demandent une expertise des situations financières de Garat et de Tissier.

En voici le texte :

« Monsieur le juge d'instruction,

« Etant donnés les résultats actuels de l'information, il est une mesure d'instruction dont l'urgente nécessité s'impose. Nous avons l'honneur de vous demander d'étendre la mission de l'expert-comptable actuellement commis aux fins de :

1° Procéder à des investigations approfondies pour établir la situation financière de M. Tissier avant et après son entrée au Crédit municipal de Bayonne ;

2° Procéder aux mêmes investigations sur la situation financière de M. Garat et aux modifications qu'elle a pu subir du 1er janvier 1930 jusqu'à ce jour ;

3° Rechercher exactement la provenance des fonds avec lesquels M. Garat a versé une somme importante nécessaire à la main levée de la saisie-arrêt qui a frappé son indemnité parlementaire ;

4° Rechercher s'il n'a pas fait, notamment hors de la région bayonnaise, des placements hypothécaires importants et la provenance des fonds qu'il a pu ainsi employer ».

Dans sa 2e lettre, MM. Jean Charles Legrand et Delmas réclament les noms de tous ceux qui sont intervenus dans les agissements de Stavisky :

« Il est indispensable à la manifestation de la vérité et à la défense de Tissier, déclarent-ils notamment, que tous ceux qui ont eu à intervenir dans les agissements de Stavisky soient connus. Ainsi le rôle de Tissier pourra être exactement défini. L'inculpation et l'arrestation de Garat constituent une première mise au point. Mais il résulte des conversations que pouvaient avoir eu Tissier et Stavisky, que d'autres personnages pourraient fournir des renseignements intéressants et préciser la nature de leurs relations avec Stavisky.

« Stavisky s'est suicidé !... ce n'est pas possible » s'écrie Tissier

Toute l'après-midi, la foule a stationné devant la demeure de M. Garat. C'était une foule pleine de calme, sans réaction méridionale.

A 17 heures parvint la nouvelle du suicide de Stavisky à Chamonix.

Elle provoqua moins d'émotion que l'arrestation de M. Garat.

La nuit était tombée depuis longtemps quand Me Jean-Charles Legrand et André Delmas se rendirent à la prison afin d'annoncer à Tissier qu'il serait confronté demain, à 15 heures avec M. Garat. Ils ne pouvaient naturellement, faire autrement que d'annoncer à leur client le suicide de Stavisky. A cette nouvelle, le directeur du Crédit municipal bondit :

— Stavisky s'est suicidé Un homme comme lui, ce n'est pas possible !

Et à la sortie de la prison, les deux défenseurs ont exprimé leur surprise du suicide de Stavisky en raison du caractère de l'homme.

Deux conseillers municipaux démissionnent

MM. Durand et Audibert, conseillers municipaux de Bayonne, ont envoyé leur démission de leurs fonctions municipales à la sous-préfecture. D'autres démissions sont prévues.

M. Darius a été arrêté
Il va être transféré à Bayonne aujourd'hui

M. Ordonneau, juge d'instruction, a longuement interrogé lundi après-midi, dans son cabinet, M. Pierre Darius, directeur du quotidien « Midi » et de l'hebdomadaire « Becs et Ongles ». On sait que « Becs et Ongles » avait publié au mois de novembre 1932, des échos au sujet des faux bons du Crédit municipal de Bayonne. Sur la demande de M. Dubarry, directeur de « La Volonté », il avait rectifié ses informations, affirmant alors que les bons étaient parfaitement sains et qu'on n'en avait jamais émis de faux.

Au mois de mai dernier, M. Darius rencontra Stavisky. Celui-ci lui fit part du son intention de trouver la publicité du tous les hebdomadaires satiriques. Il désirait de cette façon se mettre à l'abri de leurs attaques. M. Darius tenta alors avec lui de lui apporter la publicité et le contrôle d'un certain nombre de journaux, mais il ne réussit à contrôler que trois d'entre eux : « Becs et Ongles », « D'Artagnan » et « Le Cri du Jour ». M. Darius s'était vu promettre par Stavisky une mensualité de 15.000 francs, mais il eut presque aussitôt des doutes sur la possibilité d'encaisser cette somme et s'en ouvrit à l'escroc.

— J'ai des créances, lui répondit Stavisky, sur le Crédit municipal de Bayonne main en ce moment, ma trésorerie est gênée, si vous pouvez m'aider à faire rentrer du l'argent, je pourrais vous régler les mensualités plus aisément.

M. Darius, alléché, songea à placer les bons du Crédit municipal et fit une première démarche au ministère de l'Agriculture, puis nus seconds à la Caisse nationale de Crédit agricole. Il rencontre là M. Montet, contrôleur général, à qui il demanda d'intéresser la France mutualiste au placement des bons. La France Mutualiste avait déjà souscrit pour 3 millions de ces bons. M. Montet répondit par une fin de non recevoir, l'opération ne lui paraissant pas sûre et sortant du cadre de son administration. M. Montet en fit part à son collègue, M. Boé, administrateur du Crédit agricole, également administrateur de la France Mutualiste. M. Boé, lui aussi, émit un avis semblable à celui de M. Montet.

Après avoir recueilli ces explications, M. Ordonneau a eut après-midi convoqué à son cabinet MM. Montet et Boé qui lui ont confirmé les précisions déjà recueillies par l'enquête.

Dans ces conditions, il apparaissait que M. Darius, après avoir fait une campagne contre les faux bons du Crédit municipal, avait demandé une indemnité à Stavisky pour essayer d'en placer dans le public. Le Parquet de Bayonne avisé des résultats de cette enquête, a envoyé dans la soirée le mandat d'amener permettant de transférer M. Darius dans les Basses-Pyrénées.

M. Joussellin, substitut de service, en a immédiatement donné connaissance à M. Darius qui attendait sous la surveillance de deux inspecteurs. Le transfèrement ne pouvant être effectué une sur le vu du mandat lui-même, M. Darius a été à 22 h. conduit au Dépôt. Il partira vraisemblablement demain matin pour Bayonne.

Le ministre de la Justice a prescrit une enquête afin d'établir pourquoi le procès de Stavisky a bénéficié de dix-neuf remises depuis cinq ans

Lundi après-midi le procureur général, M. Donet-Guigue, a reçu la lettre du garde des sceaux lui prescrivant une enquête urgente sur les motifs qui occasionnèrent les remises successives du procès de Stavisky devant la 13e Chambre correctionnelle. On sait que ce procès est, en effet, pendant devant le tribunal depuis plus de 5 ans. M. Donet-Guigue a mis immédiatement au courant M. Eugène Dreyfus, premier président de la Cour d'appel, chargé de poursuivre l'enquête avec lui.

Tous deux ont entendu cet après-midi M. Frémicourt, président du tribunal, et M. Pressard, procureur de la République.

Il est établi à l'heure actuelle que le procès en question a bénéficié de 19 remises successives. Quatre présidents ont successivement été à la tête de la 13me Chambre lorsque l'affaire a été appelée. Les deux premiers sont décédés, ce sont MM. Honrotonle et Mercier, les deux autres sont MM. Roret et Aveille. Ce dernier préside encore la 13me Chambre. Les cinq substituts qui se succédèrent au siège du ministère public sont MM. Gillaire qui régla le dossier de l'affaire, Sée, Balmary, Hurlaux et Bevin, le substitut actuel.

La dernière fois que l'affaire fut appelée remonte au mois de juin dernier. Elle était prévue pour occuper quatre audiences. Il est, d'autre part, certain que le président, M. Aveillé, a voulu alors retenir l'affaire :

— Où est Stavisky ? s'est-il dit. Il n'est pas au-dessus de la loi. Je veux qu'on le juge.

Mais malgré plusieurs appels successifs, l'inculpé comme les parties civiles et les témoins n'ont pas répondu. Après avoir délibéré dans la salle du Conseil, une nouvelle remise a été accordée, les défenseurs ayant produit une fois de plus, un certificat médical indiquant que Stavisky ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales. D'autre part, un des juges du siège était souffrant et était remplacé par un avocat. La remise s'imposait donc puisque l'avocat ne pouvait assister aux autres audiences nécessaires pour les débats.

Ajoutons, d'autre part, que MM. Donat-Guigue et Drayfus ont demandé à tous les magistrats qui avaient dû s'intéresser à l'affaire des explications écrites. Il ressort jusqu'ici que M. Pressard, procureur de la République, n'a jamais été mis au courant par ses substituts de ces remises successives du procès Stavisky.

Le Gouvernement décide certaines réformes dont le scandale a montré la nécessité

Paris, 8 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis lundi après-midi en Conseil du Cabinet au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Camille Chautemps, président du Conseil.

M. Camille Chautemps a fait à ses collègues un exposé détaillé de l'affaire du Crédit municipal de Bayonne ainsi que des mesures déjà prises ou qu'il se proposa de prendre à cet égard. Il a renouvelé la déclaration qu'il a faite à la Presse dès le premier jour, affirmant sa volonté de faire toute la lumière sur cette grave affaire et de veiller à ce que la justice ne puisse être entravée par aucune considération. C'est dans cet esprit qu'ont agi le Gouvernement et les administrations publiques intéressées.

En ce qui concerne l'auteur principal, Alexandre Stavisky, qui s'était enfui plusieurs jours avant le mandat d'arrêt délivré contre lui par le juge d'instruction de Bayonne, la Sûreté générale l'a poursuivi avec toute la diligence et l'habileté nécessaires et il a été découvert cet après-midi à Chamonix. Toutefois, il s'est suicidé au moment où il était appréhendé.

L'instruction ayant révélé d'autres culpabilités, des inculpations et arrestations se sont dès maintenant produites.

Des fautes et des négligences dans certaines administrations

Des informations sur tous les délits que l'enquête ferait apparaître seront poursuivies avec la plus grande énergie. L'affaire semble avoir malheureusement révélé certaines fautes ou certaines négligences dans diverses administrations.

M. Chautemps, en accord avec les ministres intéressés, a confié à l'inspection générale des services administratifs et au Parquet général, les enquêtes nécessaires pour rechercher ces fautes, qui feront l'objet de fermes sanctions.

Des réformes nécessaires vont être entreprises

Enfin, le président du Conseil a annoncé qu'il saisirait sans retard ses collègues des diverses réformes législatives que l'expérience révèle nécessaires.

Ces projets viseront notamment la *réorganisation de la police française, le contrôle des rôles des tribunaux correctionnels, la protection de l'épargne publique, la surveillance de certaines professions, la répression des interventions coupables près des services publics, etc.*

— L'avion ayant à bord le gouverneur général Pasquier et le courrier d'Indochine, est arrivé à Bagdad lundi, à midi 30.

— M. Laurent Eynac, ministre de Commerce et de l'Industrie, a donné lundi, dans les salons du Ministère, un grand déjeuner en l'honneur de la délégation économique d'U.R.S.S. qui, depuis le 20 décembre, poursuit à Paris des négociations en vue d'aboutir à la signature d'un accord commercial franco-soviétique.

Le Conseil s'est unanimement rallié à l'ensemble de ces suggestions.

M. Chautemps a ensuite fait connaître qu'il était résolu à accepter dès jeudi la discussion immédiate des interpellations déposées sur l'affaire de Bayonne et a exposé les grandes lignes des déclarations qu'il se propose de faire devant la Chambre des députés.

M. Dalimier, ministre des Colonies, a tenu alors à expliquer son rôle dans cette affaire où il a été mis en cause.

— LE PLUS GRAND PONT DU MONDE —

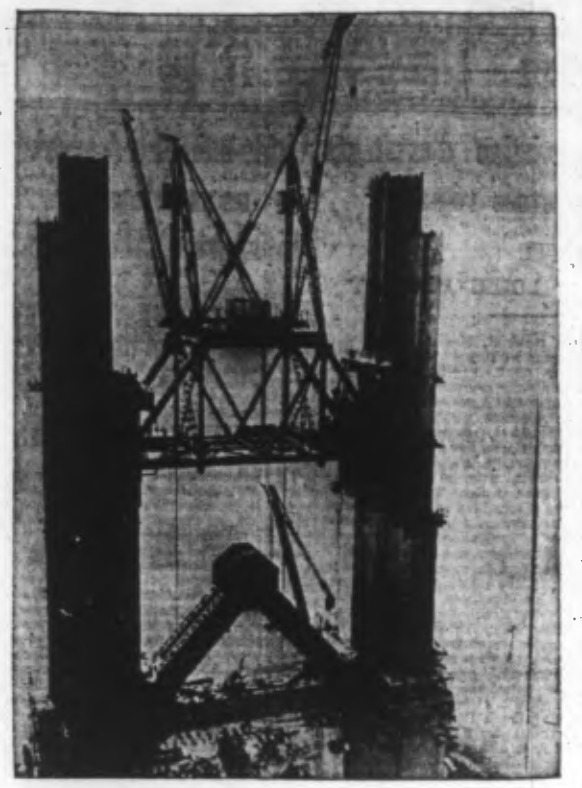

(Photo Keystone).

La construction du gigantesque pont de San-Francisco, qui reliera la capitale californienne à Oakland, au-dessus de la baie, se poursuit activement.

VOICI LA PREMIÈRE TOUR DU PONT EN VOIE DE CONSTRUCTION.

La rupture d'une conduite de gaz cause la mort d'une famille de quatre personnes

Bordeaux, 8 janvier. — De fortes émanations de gaz s'échappant du logement occupé par la famille Méric, impasse Isly, dans le quartier Saint-Ferdinand, à Arcachon, le commissaire du police se rendit sur place et se trouva en présence de quatre cadavres, ceux de M. Méric, maréyeur, 33 ans, de sa femme, âgée de 30 ans, et de ses fillettes, âgées de 8 et 4 ans.

On crut tout d'abord que M. Méric dans un accès du neurasthénie avait volontairement coupé la conduite de gaz pour se donner la mort ainsi qu'à sa famille, mais d'après les premiers résultats de l'enquête, ouverte par le commissaire de police, cette quadruple intoxication serait purement accidentelle. En effet, une grande quantité de linge avait été suspendu à une corde attachée à la conduite de gaz qui se serait rompue sous le poids.

Une femme coupe son mari en morceaux à Budapest

Budapest, 7 janvier. — Dernièrement on découvrait dans un faubourg de Budapest, le cadavre d'un homme coupé en morceaux. L'enquête a établi que la victime était un boucher nommé Stéphane Bognar. Il avait été abattu par sa femme au cours d'une discussion et pour faire disparaître les traces de son crime, la meurtrière procéda au sectionnement du cadavre.

Vers 5 heures du matin, elle sortit avec une partie du corps trouconné qu'elle déposa dans la cour d'une maison, puis elle rentra chez elle pour prendre la tête et les bras de sa victime, qu'elle alla jeter dans la Danube.

Arrêtée, la femme Bognar a avoué son crime et a raconté qu'au cours de la nuit, son mari ayant voulu s'approprier 80 pengos — tout l'avoir du ménage — elle voulut l'en empêcher. Une lutte s'ensuivit au cours de laquelle, voyant qu'elle allait avoir le dessous, elle s'empara d'un revolver et fit feu sur son mari, le tuant net.

SUZANNE LENGLEN PATINEUSE :: ::

(Photo Keystone).

Suzanne Lenglen aime les sports d'hiver presque autant que le tennis. Le voici qui patine en compagnie de son amie, Mme Colette Rosambert, à Saint-Moritz.

CONSEIL DU DOCTEUR

Ne regardez pas au prix quand il s'agit de la santé.

La grande finesse et l'extrême pureté sont les caractéristiques universellement connues du Rhum Saint-James, et son emploi judicieux, en hiver, conseillé par les médecins, vous assurera contre la grippe, les refroidissements et toutes les affections causées par le froid. 32831d

UN CURIEUX ACCIDENT

(France-Presse.)

Sur la route de Fontainebleau une voiture de tourisme est venue heurter un arbre et s'est littéralement dressée contre le tronc. Il n'y eut pas de victimes.

A l'Université catholique de Lille

M. Greenwood parle de l'écrivain anglais Chesterton

Après avoir dépeint d'une façon bien anglaise par son humour la personne de Chesterton, M. Greenwood passa en revue les branches dans lesquelles s'est exercée son inlassable activité : histoire, poésie, théâtre et surtout romans et essais critiques. Dans tous ces genres, l'originalité puissante de l'écrivain marque son empreinte. Les titres de ses œuvres même, par leur allure particulière, sont un appel aux lecteurs. Un autre trait de l'originalité de l'écrivain, c'est sa théorie politique, qu'il nomme le distributisme. Il ne s'agit pas là d'une théorie socialiste, mais au contraire d'un système de distribution des richesses reposant sur la charité volontaire et chrétienne.

Chesterton, en effet, est un catholique militant. Toutes ses œuvres visent au seul but : l'apologie de la religion catholique. Sans doute, les arguments qu'il apporte en faveur de sa religion sont quelquefois spécieux et peu conformes, dans leurs détails, à la doctrine du Vatican. Il n'empêche que son œuvre porte des fruits dont le catholicisme profite.

En terminant, M. Greenwood souhaite que ses auditeurs aient un jour l'occasion de voir et d'entendre Chesterton, car, dit-il, il en vaut la peine.

UN MOTOCYCLISTE EST TUÉ PAR UNE AUTO SUR LA ROUTE DE LENS A ARRAS

Dimanche soir, un motocycliste, M. Léon Pecquier, 42 ans, de Loison-sous-Lens, s'était arrêté, sur la route de Lens à Arras, à trois kilomètres de cette ville, pour vérifier son moteur. En le remettant en marche, il fut tamponné par une auto venant derrière lui, projeté à plusieurs mètres de là et tué net.

L'auto était conduite par M. Glorieux, marchand de meubles, demeurant boulevard Victor-Hugo, à Lille.

Le Parquet d'Arras a ouvert une enquête.

LES VENTES DE LAINES

Sydney, 8 janvier. — Enchères exceptionnellement nombreuses. Tous pays acheteurs, principalement l'Allemagne, qui a acheté de grosses quantité. Sur la clôture de la semaine dernière, nouvelle hausse de 5 % en tous genres.

Dernière Heure

Une légère amélioration de l'état de Stavisky

Chamonix, 9 janvier. — Mardi à minuit 15, Stavisky était toujours dans le coma.

Il semblait toutefois qu'une très légère amélioration se fût produite dans son état.

A minuit et demi Stavisky était toujours dans le coma et son pouls était très faible. Cependant l'opération du trépan ayant réussi on gardait un très faible espoir de voir s'améliorer son état. Si cet espoir se réalisait les magistrats pourraient peut-être interroger le blessé ce matin.

Un appel de la Fédération des contribuables

Paris, 8 janvier. — La Fédération nationale des syndicats et groupements de contribuables communique qu'à l'occasion du scandale Stavisky, elle adresse un appel pressant à tous les honnêtes gens de France, ainsi qu'à toutes les grandes associations, pour qu'une action pareille à la sienne, soit menée auprès des élus, au vue d'exiger que toutes les sanctions soient prises impitoyablement et sans ménagement pour qui que ce soit. Ceux qui paient n'entendent nullement faire les frais de l'opération ; les coupables ou leurs complices doivent être tenus responsables sur leurs biens personnels.

Tous les syndicats affiliés à la Fédération des contribuables ont été alertés pour agir dans ce sens ainsi que les 250 députés qui ont signé le cahier des revendications des contribuables lors des dernières élections.

Les contribuables sont formellement décidés, si satisfaction ne leur est pas donnée, à suspendre momentanément tout paiement d'impôts.

La lutte contre les menées des nationaux-socialistes en Autriche

Vienne, 8 janvier. — Le Conseil des ministres a tenu ce soir une séance extraordinaire au cours de laquelle il a approuvé les mesures devenues nécessaires pour combattre la nouvelle campagne d'agitation des nationaux-socialistes.

Le Gouvernement vient d'appeler sous les drapeaux des détachements de volontaires du « Schuta-Corps » qui, collaborant avec la gendarmerie et la police, réduiront à néant toute tentative criminelle nazie.

Les funérailles du général Dubail auront lieu mercredi aux frais de l'Etat

Paris, 8 janvier. — Les obsèques du général Dubail seront célébrées aux frais de l'Etat mercredi prochain, à 10 h., en l'église St-Louis des Invalides. A l'issue de la cérémonie religieuse, un seul discours sera prononcé par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le corps du général Dubail sera inhumé dans le caveau de famille.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Pour la formation de l'équipe de France

Paris, 8 janvier. — Le Comité de sélection de la Fédération française de football a composé comme suit l'équipe de France qui sera opposée le 10 janvier à l'équipe de Paris professionnelle, en vue du match France-Belgique qui se déroulera le 21 janvier à Bruxelles :

But : Desfossés (Olympique Lillois) ; arrières : Van Dooren (Olympique Lillois) et Mattler (F. C. Sochaux) ; demis : Delmer (Excelsior A. C. Roubaix), Banide (Club Français) et Delfour (R.C. de Paris) ; avants : Libéreti (S.C. Fives), Deschiseaux (S.O. Montpellier), Nicolas (F.C. Rouen), Rio (F.C. Rouen) et Langiller (Excelsior A. C. Roubaix).

Remplaçants : Courtois (F.C. Sochaux), Folgs (S.C. Nîmes) et Antoinetta (F.C. Rouen).

Le nouveau venu de l'équipe Deschiseaux est militaire. On ne sait s'il pourra figurer à ce match d'entraînement et obtenir la permission nécessaire.

Gérard est blessé

Montpellier, 8 janvier. — Hier au cours du match de football entre Sochaux et Montpellier à Alès le joueur Gérard, inter-gauche de Montpellier et international a eu le péroné brisé à la suite d'un choc avec Klaréa, gardien de but de Sochaux.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 8 janvier.

Importations, 100 : Américain, hausse 6 ; Brésilien, hausse 8 ; Egyptien, hausse 6-14.

	New-York				New-Orléans		Non-Cotées	
	Tenue	Préc.	Jour				Préc.	Jour
Disp....	10.75	10.65	—.—	—.—	—.—	—.—	10.50	10.60
Janvier	10.53	10.65	—.—	—.—	—.—	—.—	10.42	10.50
Février	10.58	10.68	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars...	10.60	10.73	—.—	—.—	—.—	—.—	10.96	10.66
Avril...	10.67	10.80	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai....	10.72	10.90	—.—	—.—	—.—	—.—	10.72	10.86
Juin....	10.93	10.85	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet..	10.90	11.04	—.—	—.—	—.—	—.—	10.96	11.00
Août ...	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept. ..	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	11.10	11.20	—.—	—.—	—.—	—.—	11.00	11.17
Nov. ..	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc....	11.24	11.35	—.—	—.—	—.—	—.—	11.18	11.30

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, cotton : aux ports du Golfe, 11.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, cotton ; France et Continent, 16.000 ; Japon et Chine, 11.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 86.43 ; sur Bruxelles, 235.10 ; Esc. dom. banque, 1 1/16 ; Prêts à court terme, 0 1/2, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, 3.08 3/4 ; sur Londres, Câb. transf., 5.07 5/8 ; sur Bruxelles, 21.65.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 0.00 ; A terme : fév. janvier, 114 ; mars, 120 ; mai, 130 ; juillet, 134 ; septembre, 136 ; décembre, 140 ; janvier, 140. — Ventes, 18.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 8 janvier. — Devant l'incertitude quant aux perspectives législatives, le marché a été très calme. En clôture, les prix n'avaient enregistré que des changements insignifiants. Les transactions n'ont porté que 790.000 titres.

A l'ouverture, la cote a évolué irrégulièrement en baisse d'étroites limites ; toutefois, après une période d'indécision, la tendance s'est [illegible] Dans l'après-midi, la tendance s'est raffermie. Cette orientation a été suivie d'une nouvelle spécifie qui s'est maintenue jusqu'à la clôture qui a été soutenue.